L'attitude de ces deux journaux me semble correspondre à celle qu'ont prise certains honorables députés. L'intérêt public est en jeu et il est temps que le Gouvernement indique le moyen de régler cette grève d'une manière satisfaisante. La dernière tentative du juge en chef Sloan n'a pas été fructueuse, mais je suppose que le ministre du Travail (M. Mitchell) a d'autres cordes à son arc et qu'il proposera de nouveaux pourparlers, dont nous souhaitons tous le succès. Mais, comme le faisait observer l'honorable député de Vancouver-Nord (M. Sinclair), il est fort possible que la grève dure encore un mois. Il convient peutêtre d'interdire l'entrée des bois pendant ce temps, afin de diminuer les risques d'incendie; mais il est presque aussi important, à mon sens, de maintenir les scieries en exploitation ou de leur permettre de reprendre leur travail immédiatement. Je crois que la population du pays et surtout celle de la Colombie-Britannique, la première intéressée, a des idées bien arrêtées au sujet de cette grève. Le ministre est, évidemment, mieux renseigné que moi sur l'état de l'opinion publique. Je lui dirai toutefois que cette grève, peut-être plus que toute autre depuis la victoire contre le Japon, lui offre l'occasion de diriger cette opinion publique presque complètement formée, en intervenant en vue de régler la grève sous un très court délai. Peu importe la méthode qu'il emploiera, que ce soit la régie ou un appel public, les honorables députés devraient tous lui accorder leur appui. Si la discussion de cet après-midi a contribué à éclairer les esprits, les intéressés doivent sûrement se rendre compte que nous plaçons l'intérêt général bien au-dessus de celui de chacune des parties en présence.

M. H. C. GREEN (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, la motion vise surtout la culture des petits fruits et celle des vergers de la Colombie-Britannique. La situation est tragique, d'abord pour les travailleurs de ces industries, ensuite pour toute la population de la province. Elle l'est aussi, quoique indirectement, pour la population canadienne et pour les nations du monde qui manquent de vivres

L'honorable député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) a eu raison de saisir la Chambre de cette question, cet après-midi. Il ne s'agit, je le crains, que d'une partie d'un problème dont les ramifications s'étendent bien davantage. Le bois est le principal produit de la Colombie-Britannique. Comme cette industrie est inactive dans la province, toutes les autres s'en ressentent. Les provinces des Prairies et l'Est canadien en souffrent directement et les effets s'en font sentir jusque sur ces marchés extérieurs où nous expédions une forte partie de notre bois.

Le ministre du Travail (M. Mitchell) devrait nous dire franchement cet après-midi ce qu'il pense de la situation. Il a retenu les services du juge en chef Sloan à titre de médiateur; la nomination ne semble présenter rien d'officiel et ne constitue qu'une tentative de rapprochement entre les deux parties en cause. Le juge en chef de notre province est tout jeune encore. Il est né en Colombie-Britannique et connaît sur le bout des doigts l'industrie du bois. Il vient d'y terminer une enquête. Il constituait à lui seul une commission royale et il a présenté un excellent rapport. Personne, dans la province, n'osera mettre en doute les qualités qui le caractérisent.

L'hon. M. MACKENZIE: Très bien.

M. REID: Bravo!

M. GREEN: Lundi de cette semaine le juge en chef a présenté ses conclusions sur la façon de régler cette grève. Les voici:

1. Une augmentation de salaires de 15c. l'heu-e "sur toute l'échelle". 2. Une semaine de travail moyenne de 44

2. One sename de travan moyenne de 44 heures dans l'industrie de la coupe du bois, de la manière suivante: 48 heures pendant les mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre, avec salaire et demi après 44 heures, et une semaine de 40 heures durant les autres mois de l'année. Une semaine régulière de 44 heures dans les scieries.
3. Un mode volontaire et révocable de prélè-

vement des cotisations à verser au syndicat.

Il est entendu que d'avril à septembre, on peut faire dans la forêt de plus longues heures de travail que durant les mois d'hiver.

Le premier ministre de la Colombie-Britannique a émis une déclaration invitant les deux parties à accepter ces conclusions. Le premier ministre, M. Hart et le ministre du Travail M. George Pearson, ont publié une déclaration conjointe dont j'extrais le passage suivant:

Vu la crise nationale du logement qui sévit encore, vu la pénurie de vivres en Europe, si-tuation aggravée encore par le ralentissement virtuel des expéditions de vivres et vu le bou-leversement gédéral de l'économie canadienne et, en particulier, de la Colombie-Britannique par suite de cette grève, nous demandons à la fois aux exploitants forestiers et aux ouvriers d'en arriver à une entente et de reprendre leurs travaux, en conformité des recommandations du juge en chef.

Nous estimons que M. le juge Sloan a fait un examen très sérieux et très approfondi de

ces problèmes...

Puis le ministre du Travail (M. Mitchell) fit une déclaration en réponse à la question de l'honorable représentant de Nanaïmo (M. Pearkes), comme on peut le voir dans le hansard du 4 juin. Commentant le rapport du juge en chef le ministre s'exprima ainsi qu'il

J'espère que les deux parties intéressées auront le bon sens d'accepter un rapport que je